

Répertoire des Entreprises Contrôlées Majoritairement par l'État (situation au 31 décembre 2014)

QUELQUES EXPLICATIONS POUR VOUS AIDER A REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

• Sur la 1ère page

- Veuillez préciser le nom et l'adresse du correspondant pour cette enquête, surtout si cette adresse diffère de celle de l'entreprise interrogée ;

- **Sur le questionnaire, seules les quatre premières positions de la nomenclature d'activité (NAF rév. 2, 1^{er} janvier 2008) sont reportées.**

- N'oubliez pas d'indiquer :

- votre **effectif moyen** sur l'année, au moins une estimation ;

- le montant brut des titres en **milliers d'euros** ;

- Appartenance à la loi de démocratisation : JO du 27 juillet 1983. En résumé, sauf cas particuliers, sont soumises à cette loi : les entreprises nationales et les EPIC quelle que soit leur taille, les filiales directes ou indirectes de ces entreprises ayant au moins 200 salariés, les entreprises dont des représentants des salariés sont élus au conseil d'administration.

• Sur la 2ème page

- Indiquez votre **situation au 31 décembre 2014**, ou, à défaut, celle à la date de clôture de votre exercice comptable le plus proche ;

- N'indiquez que vos **actionnaires directs et les taux associés** ; ne nous donnez pas d'informations consolidées ;

- Inscrivez les **taux**, même s'ils sont identiques à ceux de l'année précédente ;

- Indiquez vos **principaux actionnaires "personnes morales"**. Si vous ne connaissez pas le numéro SIREN des actionnaires français, merci de préciser **la raison sociale et l'adresse**. Pour les **actionnaires étrangers** : en plus de **la raison sociale**, veuillez préciser **l'adresse, la ville et le pays**. Ces renseignements diminueront le risque d'erreur dans l'identification de ces entreprises ;

- Pour les actionnaires mentionnés sur le questionnaire et qui ne détiennent plus le capital de votre entreprise, n'oubliez pas de rayer la ligne pré-imprimée.

• Sur les pages "filiales et participations"

- **Pour les filiales et participations mentionnées sur le questionnaire, seules les quatre premières positions de la nomenclature d'activité (NAF rév. 2, 1^{er} janvier 2008) sont indiquées.**

- Signalez vos nouvelles créations ou prises de participation dans les cadres vierges : si vous ne connaissez pas leur numéro SIREN, **précisez la raison sociale et l'adresse. Mentionnez seulement les quatre premières positions de la nouvelle nomenclature d'activité**. Pour les **entreprises étrangères** : en plus de la **raison sociale**, précisez **l'adresse, la ville et le pays**, ainsi que **l'activité** en clair.

Ces renseignements diminueront le risque d'erreur dans l'identification de ces entreprises ;

- N'indiquez que vos filiales et participations **directes et les taux associés** ; ne nous donnez pas d'informations consolidées ;

- Indiquez les **taux**, même s'ils sont identiques à ceux de l'année précédente ;

- Pour chaque filiale et participation **vendue ou disparue**, n'oubliez pas de cocher la case prévue à cet effet ;

- Si vous ne connaissez pas exactement la valeur brute des titres, indiquez un ordre de grandeur **en milliers d'euros**.

- Dans le cas particulier d'un groupement d'intérêt économique (GIE) constitué sans capital social (ordonnance du 23/09/1967) :

- **La valeur brute comptable sera renseignée à 0 ;**
- **Le pourcentage des voix détenues sera renseigné égal à la valeur des parts détenues dans le GIE représentatives des moyens que vous mettez à disposition de ce GIE.**

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème (05 49 30 00 88)

NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR REMPLI CE QUESTIONNAIRE